

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 23 JUILLET À 19H00

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Serge LECOMTE, Maire.

La convocation a été adressée le 15 juillet 2015.

Étaient présents : Serge LECOMTE, Maire – Florence BOULLIER – Marc FOUQUIER – Francis POUZET, adjoints – Christophe BRETON – Fabienne BAUDON – Laurent BARILLET – Camille ECHERSEAU – Jean-Yves PROUST – Florent MARTIN – Janine PERROT – Arnaud LELIEVRE – Annabel LE COZ – Jean-Claude RICHARD – Marie-Pierre BOUGREAU

Étaient absents excusés : Bénédicte RICHARD qui donne pouvoir à Serge LECOMTE – Carole DEZYN qui donne pouvoir à Florence BOULLIER – Albertina GASPERONI

Camille ECHERSEAU est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Recrutement d'une secrétaire de mairie – convention avec le Centre de gestion d'Indre-et-Loire pour la mission de Conseil en recrutement,
- Tarifs garderie périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2015-2016.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

- **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2015**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 18 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

- **NOUVELLE REPRÉSENTATIVITÉ AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SAINTE-MAURE-DE-TOURAINÉ**

Le Conseil municipal,

Vu la décision du Conseil communautaire en date du 29 juin 2015 en faveur d'un passage à 35 délégués communautaires, la commune doit délibérer pour désigner un délégué supplémentaire selon sa nouvelle représentativité à la Communauté de communes de Sainte-maure-de-Touraine :

Nom de la commune	Population municipale	Répartition actuelle	Nouvelle répartition
SAINTE MAURE DE TNE	4222	10	10
SAINT EPAIN	1552	3	4
NOYANT DE TOURAINÉ	1079	2	3
VILLEPERDUE	988	2	3
NOUATRE	869	2	2
POUZAY	833	2	2
STE CATHERINE DE F.	700	1	2
MAILLE	594	1	2
MARCILLY SUR VIENNE	548	1	2
ANTOGNY LE TILLAC	515	1	2
NEUIL	441	1	1

PORTS	358	1	1
PUSSIGNY	183	1	1
	12882	28	35

Considérant qu'il convient d'élire un délégué supplémentaire, afin de représenter la commune de Saint-Epain au sein du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Sainte-Maure-de-Touraine,
Considérant la candidature de Janine PERROT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide la nouvelle représentativité au sein de la Communauté de communes de Sainte-Maure-de-Touraine telle que mentionnée ci-dessus, et élit Janine PERROT en tant que représentante de la commune de Saint-Epain au sein de l'organe délibérant de la Communauté de communes de Sainte-Maure-de-Touraine.

- **DÉSIGNATION D'UN PRESTATAIRE POUR L'ALIMENTATION EN LIAISON FROIDE AU RESTAURANT SCOLAIRE ET SIGNATURE DU MARCHÉ**

Monsieur le Maire indique qu'une consultation a été lancée pour renouveler le contrat de livraison de prestation alimentaire en liaison froide pour la cantine scolaire et l'ALSH. Ce contrat prendra effet à compter de la rentrée scolaire 2015-2016.

Quatre offres ont été reçues.

Monsieur le Maire présente les offres reçues et propose de retenir l'offre de base de la société API Restauration domiciliée à LA CHAUSSÉE SAINT VICTOR (41260), Parc A10 Sud Ouest, 17 rue Copernic selon les prix unitaires suivants :

- Repas des élèves de maternelle : 2.15 € TTC
- Repas des élèves de primaire : 2.25 € TTC
- Repas adulte : 2.50 € TTC
- Pain : 0.10 € TTC
- Goûter : 0.45 € TTC

Le montant global estimé sur 3 ans est de 123 436.50 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir l'offre de la société API Restauration domiciliée à LA CHAUSSÉE SAINT VICTOR (41260), Parc A10 Sud Ouest, 17 rue Copernic dans les conditions fixées ci-dessus, d'autoriser le Maire à signer le contrat et tous documents s'y afférant, et indique que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

- **FIXATION DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016**

En vue de la préparation de la rentrée scolaire 2015-2016, le Maire informe qu'il y a lieu de fixer le prix des repas de cantine à demander aux familles dont le ou les enfants utilisent ce service.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de majorer de 0,05€ les tarifs appliqués en 2014, soit :

- Pour les maternelles : 3,25€ au lieu de 3,20€
- Pour les primaires : 3,40€ au lieu de 3,35€

Il est rappelé que pour les PAI, c'est-à-dire les enfants soumis à des allergies, c'est aux parents de fournir le repas. Celui-ci n'est pas donc pas facturé aux familles.

- **DÉSIGNATION DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE ET SIGNATURE DES MARCHÉS**

Monsieur le Maire indique qu'une consultation a été lancée portant sur les travaux d'extension du groupe scolaire.

Monsieur le Maire présente les offres reçues et propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	TOTAL HT	TVA 20%	TOTAL TTC
MAÇONNERIE	Beun Edifice	59 243,78	11 848,76	71 092,54
ÉTANCHÉITÉ	Modern'Etanche	5 972,22	1 194,44	7 166,66
CHARPENTE	Simoneau	6 473,93	1 294,79	7 768,72
COUVERTURE	Fresneau	7 800,63	1 560,13	9 360,76
MENUISERIE ALU	MSH	32 000,00	6 400,00	38 400,00
MENUISERIE BOIS	Champigny Segelles	8 460,66	1 692,13	10 152,79
PLÂTRERIE	Altun	21 819,62	4 363,92	26 183,54
CARRELAGE	RMC	15 800,00	3 160,00	18 960,00
ÉLECTRICITÉ	Lestable Molisson	7 356,78	1 471,36	8 828,14
PLOMBERIE	Hénot - Baudon	16 858,23	3 371,65	20 229,88
PEINTURE	Charron	4 623,59	924,72	5 548,31
TOTAL		186 409,44	37 281,89	223 691,33

Fabienne BAUDON ne prend pas part au vote.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres et les négociations effectuées, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les offres dans les conditions fixées ci-dessus, autorise le Maire à signer le contrat et tous documents s'y afférant, et indique que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

- **APPROBATION DE LA CONVENTION D'ÉTUDE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE POUR LE SUIVI AGRONOMIQUE DE L'ÉPANDAGE DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION**

Monsieur le Maire indique que la convention a pour objet de définir les modalités techniques et financières d'exécution d'un suivi agronomique de l'épandage des boues produites par la station d'épuration de Saint-Epain.

Les objectifs de ce suivi sont les suivants :

- Apporter au maître d'ouvrage les conseils nécessaires en vue d'une pratique maîtrisée de cette opération, destinée à garantir sa pérennité,
- Assurer la liaison et permettre les échanges d'information ainsi que le respect des engagements contractés entre le maître d'ouvrage et les exploitations réceptrices,
- Fournir aux services administratifs concernés et à l'Agence de l'Eau les informations nécessaires à l'appréciation globale de cette opération, au regard des dispositions techniques et réglementaires en vigueur.

La convention serait conclue pour une durée de trois ans, la rémunération annuelle est fixée à 1 547.23 € HT, soit 1 856.68 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention d'étude technique et financière pour le suivi agronomique de l'épandage des boues de la station d'épuration conclu avec la société VEILLAX environnement domiciliée à Chambray les tours (37170), dit que la convention est conclue pour une durée de trois ans et la rémunération annuelle est fixée à 1 547.23 € HT, soit 1 856.68 € TTC, autorise le Maire à signer la convention et tous documents s'y afférant, et indique que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Monsieur le Maire précise que l'entreprise Bournand de VILLEPERDUE est retenue pour l'épandage des boues de la station d'épuration pour un montant de 900€ à 1000€ TTC.

- **APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE SIEIL POUR L'ÉTABLISSEMENT DE STRUCTURE DE CHARGE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'implanter une ou des bornes de charge de véhicules électriques et hybrides sur le territoire communal pour permettre l'avènement de ce mode de

déplacement plus respectueux de l'environnement. Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que ce projet de déploiement de bornes porté par le SIEIL est inscrit dans le schéma du plan départemental de croissance verte établi par monsieur le préfet d'Indre et Loire.

Le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) a retenu, suite à un appel d'offres lancé en octobre 2012, le groupement des entreprises Bouygues énergies et services pour la pose et de ENSTO pour la fourniture des bornes. Le choix du matériel tient compte des nombreux critères du livre vert et permet de partir d'un seul point de comptage électrique sur le domaine public d'alimenter deux séries de deux prises correspondant à l'équipement de tout type de véhicules électriques ou hybrides et donc enfin d'équiper deux places contiguës de stationnement.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter le principe d'un financement du projet à hauteur de 20 % du montant hors taxe du projet estimé à ce jour à environ 10 000 € au total en sachant que celui-ci peut varier en fonction du coût réel des travaux. Ce projet correspond à la mise en place de bornes double.

Il convient de confirmer au SIEIL l'engagement de la commune sur cette charge financière (≈ 2000 €) afin qu'il puisse l'inscrire dans son programme de déploiement et lui permettre également d'aller chercher les financements mis en place par l'état dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt confié à l'ADEME. Pour être éligible aux aides mises en place et pour en permettre le développement, il convient également de délibérer sur la gratuité du stationnement aux véhicules électriques pendant les deux premières années qui succèdent à la pose des bornes de charge.

Si le coût réel définitif des travaux et de mise en place de la borne s'avère plus onéreux, l'avis du Conseil municipal sera de nouveau sollicité avant tout engagement financier définitif de la Commune.

Monsieur le Maire précise que selon une première estimation le coût restant à la charge de la commune serait de 1 997.13 € Net de TVA.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le livre vert sur les infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules « décarbonés »,

Vu le plan départemental de croissance verte du 27 septembre 2010,

- approuve les travaux d'implantation d'une borne de charge pour véhicules électriques et hybrides situés : allée Alfred BUREAU,
- approuve la convention d'occupation du domaine public établi à en faveur du SIEIL avec pour contrepartie la recharge gratuite des véhicules communaux,
- autorise le SIEIL ou son ayant droit à en assurer la gestion et la maintenance à ses frais exclusifs en qualité de propriétaire des bornes et du système d'exploitation,
- s'engage à payer la part communale des travaux tel qu'exposée ci-dessus d'un montant selon le bon pour accord présenté à la commune,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous documents afférents à ce projet,
- décide d'imputer les dépenses correspondantes au Budget communal en investissement.

- **DÉLIBÉRATION CONTRE LA BAISSÉ DES DOTATIONS DE L'ÉTAT**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'AMF en date du 23 juin 2015. L'AMF souhaite engager la mobilisation de tous les maires et présidents d'intercommunalité contre la baisse des dotations d'État aux collectivités. Cette motion est élargi au projet de loi NOTRE.

Plus précisément, Monsieur le Maire revient sur les points suivants :

- Refus des communes et intercommunalités de supporter les restrictions budgétaires de façon injuste et disproportionnée alors même que leur sont simultanément imposés des transferts de charges non compensés (instruction du droit des sols, temps d'activités

périscolaires...) et des contraintes administratives et normatives coûteuses en même temps que chronophages.

- Refus que les concitoyens, déjà en proie à des difficultés, ne voient leur situation s'aggraver avec la baisse de l'activité économique et le déclin de nombreux services publics pourtant essentiels à la préservation du « bien vivre ensemble ».

Ainsi, la baisse drastique annoncée des dotations de l'État aux collectivités locales ne peut être acceptée tant en volume qu'en calendrier.

L'élection de délégués communautaires au suffrage universel direct, intégré dans la loi NOTRe, doit être abandonnée, comme le propose le Sénat, car elle menace l'existence même des communes en créant une nouvelle collectivité territoriale de plein exercice alors qu'est par ailleurs régulièrement affichée la volonté d'alléger le « millefeuille territorial ».

Le seuil minimum de 20 000 habitants envisagé dans le projet de la loi NOTRe pour la constitution des EPCI constitue une règle artificielle sans aucun lien avec les réalités locales et ne peut permettre l'élaboration d'un véritable projet communautaire. Il doit être purement et simplement supprimé, comme l'a décidé le Sénat lors de la seconde lecture du texte, afin de rendre aux élus locaux l'autonomie qui leur revient en ce domaine, tout en laissant la commission départementale de coopération intercommunale continuer à remplir le rôle de conciliation qu'elle est parfaitement capable d'assumer en cas de difficultés locales.

La suppression de l'intérêt communautaire et le transfert de certaines compétences (eau, assainissement, déchets) aux intercommunalités ne peuvent être acceptés car ils portent directement atteinte à la compétence générale des communes en remettant en cause des systèmes de gestion qui ont fait leur preuve.

Le caractère obligatoire des PLUi et la suppression de la minorité de blocage sont également inacceptables car ils constitueraient une grave atteinte à la liberté locale tout en suscitant l'incompréhension générale des élus locaux devant la remise en cause d'une décision pourtant consensuelle prise il y a moins d'un an.

C'est pour toutes ces raisons que Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de soutenir la demande de l'AMF qui, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, souhaite que soit révisé le programme triennal de baisse des dotations tant dans son volume que dans son calendrier.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité apporte son soutien à la demande de l'AMF qui, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, souhaite que soit révisé le programme triennal de baisse des dotations tant dans son volume que dans son calendrier, demande l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures), demande la récupération des frais de gestion perçus par l'État sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement), demande l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux et demande la mise en place d'un véritable fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

- **MISE EN ŒUVRE D'UN FUTUR CONTRAT D'AFFERMAGE EN ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

Monsieur le Maire propose au conseil de reporter la délibération en septembre.

- **AUTORISATION AU MAIRE DE CONSULTER DES ORGANISMES BANCAIRES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE ET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que le budget communal 2015 prévoit le recours à l'emprunt pour les opérations suivantes : travaux de voirie 2015 et extension du groupe scolaire.

Ainsi, il propose au conseil de consulter plusieurs organismes bancaires pour recourir à un emprunt pour un montant global de 250 000€ (soit 40 000€ pour les travaux de voirie et 210 000€ pour l'extension du groupe scolaire).

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil municipal, après avoir délibéré, l'unanimité autorise Monsieur le Maire à consulter plusieurs organismes bancaires pour recourir à un emprunt d'un montant global de 250 000€.

- **RECRUTEMENT D'UNE SECRÉTAIRE DE MAIRIE – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE POUR LA MISSION DE CONSEIL EN RECRUTEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que Martine SOYER, secrétaire de Mairie, est en arrêt depuis septembre 2014. Celui-ci est considéré, après avis du comité médical, comme un arrêt de longue maladie. Ainsi, le Centre de gestion demande à trouver un remplacement pour Audrey BUREAU, agent du service de remplacement et de renfort.

Monsieur le Maire propose de lancer une procédure de recrutement pour un agent de catégorie B sur le grade de rédacteur territorial. Le Centre de gestion propose d'apporter un appui au recrutement contre un coût financier de 1 080 € TTC. Le recrutement pourrait être fait entre mi-novembre et mi-décembre.

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 25,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de gestion d'Indre-et-Loire relative à la création de la mission de conseil en recrutement,

Vu le devis en date du 08 juillet 2015 accompagné du projet de convention relative à la mission sus exposée, Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de gestion d'Indre-et-Loire pour le Conseil en recrutement d'un poste de secrétaire de mairie au sein des effectifs de la commune, de confier la mission d'assistance au recrutement au Centre de gestion d'Indre-et-Loire telle qu'elle est prévue dans la convention, étant entendu que le choix de l'agent recruté relève de la seule compétence de l'Autorité Territoriale, de procéder au mandatement, une fois la mission achevée, au vu du titre de recette établi en fonction du devis transmis, produit par le Centre de gestion d'Indre-et-Loire.

La convention est conclue pour la durée de la mission confiée.

- **TARIFS GARDERIE PÉRISCOLAIRE À COMPTER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2015-2016**

En vue de la préparation de la rentrée scolaire 2015-2016, le Maire informe qu'il y a lieu de fixer les tarifs de la garderie périscolaire à demander aux familles dont le ou les enfants utilisent ce service.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs ainsi qu'il suit :

- 0,80€ la demi-heure pour une utilisation irrégulière (toute ½ heure commencée est due),
- forfaits mensuels : 45€ pour une utilisation journalière régulière (matin et soir),
- 21.50€ pour une utilisation le matin,
- 23.50€ pour une utilisation le soir,
- Gratuité pour les enfants utilisant le car de ramassage scolaire.

• **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux rue de Jeanne d'Arc sont commencés.
- Il donne lecture de la lettre de remerciement de Monsieur LEBLOIS suite aux condoléances formulées par la Mairie.
- Il informe le conseil de la création d'une AMAP (Association pour le maintien de l'agriculture paysanne) à Saint-Epain. La première distribution de produits agricoles au bar tabac de la Manse café aura lieu le vendredi 04 septembre.
- Monsieur Marc FOUQUIER indique qu'il y a plus de visiteurs à l'exposition depuis le 14 juillet. Il remercie la participation de Mesdames Janine PERROT et Marie-Pierre BOUGREAU pour les visites. Le pot d'honneur du dimanche matin a un certain succès sur les touristes qui sont de passage à Saint-Epain ou pour ceux qui ont réservé des gîtes sur la commune.
Il ajoute que les quatre tableaux situés sur la place de la Mairie sont très appréciés.
- Madame Florence BOULLIER rappelle au Conseil, qu'à compter de la rentrée scolaire les NAP, seront les jeudis après-midi de 14h30 à 16h30. Des activités adaptées en fonction de l'âge des enfants seront proposées.
- Monsieur Jean-Yves PROUST s'interroge pour la période d'élagage le long des voies communales.
- Monsieur Arnaud LELIEVRE soulève le problème des odeurs qui se dégagent des toilettes des maternelles. Monsieur le Maire demandera des devis pour la réfection du carrelage des toilettes.

- Camille ECHERSEAU demande davantage de lisibilité pour le Centre Multi accueil « Pirouette ». il faut aussi aider l'idée de Monsieur le Maire et Monsieur Marc FOUQUIER de mettre en avant les Assistantes maternelles.
- Compte tenu de la météo et de la bonne organisation du 14 juillet, le public a apprécié les animations de l'après-midi et le feu d'artifice.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la clôture de séance à 21h10.

Pour affiche,
L'Adjointe déléguée,

Florence BOULLIER